



COMMUNIQUÉ
Pour publication immédiate

La Régie incendie des Monts et son syndicat concluent une entente

Sainte-Agathe-des-Monts, mercredi 11 décembre 2024 – La Régie Incendie des Monts (RIDM) et le syndicat représentant ses pompiers et pompières annoncent la conclusion d’une entente d’une nouvelle convention collective marquée par un esprit de respect mutuel et de collaboration.

Fruit de discussions constructives et menées de bonne foi, cette entente reflète un équilibre entre les besoins organisationnels et les attentes du personnel. Elle incarne une gestion proactive et une vision commune axée sur le bien-être du personnel et la qualité des services rendus à la population.

« Nous sommes heureux de cette conclusion, qui illustre notre capacité à travailler ensemble pour bâtir un environnement de travail respectueux, solide et adapté aux réalités actuelles. Ce partenariat témoigne de notre engagement à offrir un service d’excellence à nos citoyen.ne.s, tout en veillant au bien-être de nos pompiers et pompières », a déclaré Éric Fulker, directeur général de la RIDM.

« Cette entente marque une étape importante, car elle vise à ajuster les horaires de travail et les conditions salariales de nos pompiers et pompières à la réalité actuelle. Dévoué.e.s à la sécurité de notre communauté, ils et elles méritent des conditions qui reflètent l’importance de leur engagement et les défis qu’ils relèvent chaque jour.

Je suis très heureux que cette entente ait été négociée dans un esprit de respect et de proactivité. Ce climat de collaboration témoigne de la volonté partagée de placer les intérêts des citoyen.ne.s et des employé.e.s. au premier plan.

Ultimement, ce progrès bénéficie à l’ensemble des citoyen.ne.s desservis par la Régie incendie des Monts, renforçant non seulement nos services d’urgence, mais également le tissu humain de notre communauté. Ensemble, nous bâtissons une communauté plus forte et mieux protégée », a ajouté Frédéric Broué, président du conseil d’administration de la RIDM et maire de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

Un engagement tourné vers l’avenir

Cette négociation témoigne de la volonté des parties de relever les défis actuels tout en préparant l’avenir. L’entente apporte des bases solides pour que la RIDM et son personnel continuent de fournir un service exemplaire à la communauté.

Parmi les principaux éléments de l’accord :

- Rétroaction forfaitaire de 4,5 % pour l’année 2024 ;
- Rattrapage salarial pour l’année 2025, réparti sur plusieurs échelons ;
- Augmentations salariales progressives de 2 % pour les années 2026 et 2027, puis de 3 % pour les années 2028 et 2029 ;
- Évolution de la garde interne vers un modèle de 7 jours avec un officier et trois pompier.ère.s de jour, avec une augmentation des heures de garde pour atteindre 12 heures d’ici 2029, alignée sur les exigences du schéma de couverture de risques.

Cette entente, qui remplace celle arrivée à échéance en décembre 2023, sera en vigueur jusqu’en 2029, renforçant ainsi la stabilité et la prévisibilité au sein de l’organisation.

Une collaboration fructueuse

Le conseil d’administration et la direction de la RIDM tiennent à remercier le syndicat pour son ouverture, son professionnalisme et sa participation active à ces discussions. Ces efforts illustrent une approche axée sur la transparence, la responsabilité et le respect mutuel.



RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Le syndicat des pompiers et pompières de la Régie Incendie des Monts (RIDM) se réjouit de l'entente conclue avec l'administration pour le renouvellement de la convention collective.

« Nous ne prétendons pas que cette convention est parfaite, mais elle représente un juste équilibre. Elle respecte la capacité de payer des citoyen.ne.s tout en répondant aux besoins et aux réalités de nos pompiers et pompières », a affirmé Dany Gagné, président du syndicat.

Le syndicat a tenu à souligner la collaboration du conseil d'administration et de la direction de la RIDM tout au long du processus. Mais surtout, il exprime sa profonde gratitude envers les membres du syndicat pour leur confiance et leur soutien constant.

Cette entente marque une étape importante dans la consolidation de la relation de confiance entre la direction et ses employé.e.s., tout en positionnant la RIDM pour répondre efficacement aux défis d'aujourd'hui et de demain.



Rang du bas (assis) : Éric Fulker, directeur général de la RIDM, Frédéric Broué, président du conseil d'administration (CA) de la RIDM, Dany Gagné, président du syndicat, Anaëlle Genot, vice-présidente du syndicat.

Rang du haut (debout) : Laurent Pichon, chef de division équipements et logistique, Michel Bazinet, membre du CA (Val-Morin), Dominique Forget, membre du CA (Val-David), Richard Forget, vice-président du CA (Lantier), Claude Daviault-Robitaille, chef de division prévention et formation, Gabrielle Lavigne, membre substitut du CA (Ste-Lucie-des-Laurentides).

Absents sur la photo : Éric Marinier, chef de division à la planification et aux relations de travail, André Ibghy, membre du CA (Ivry-sur-le-Lac) et Luc Grenon, membre du CA (Ste-Lucie-des-Laurentides).

Source

Éric Fulker

Directeur général

-30-